

Communiqué de presse

Mercredi 3 avril 2019



NAO 2019 dans le BTP

Suite à la dernière réunion des NAO – Négociation Annuelle Obligatoire – dans le BTP, la FRBTP, réunie en Conseil d'administration ce mercredi 3 avril 2019, a décidé de faire une recommandation patronale d'augmentation de 2,2% des salaires au 1^{er} mars 2019.

Cette recommandation concerne toutes les entreprises adhérentes de la fédération, qui représente à elle seule 91,24% des salariés des entreprises syndiquées.

Depuis 17 ans, la FRBTP a signé 15 accords de NAO de branche avec nos partenaires sociaux, dont 9 en l'absence de la CAPEB.

Il est important de rappeler que les NAO que nous avons menées depuis 2001 ont permis des augmentations de salaires cumulées de 48%, alors même que le cumul de l'inflation a été de 27% sur la même période.

En marge de ces NAO, la CAPEB a posé comme condition avant toute négociation conjointe, l'obtention de mandats sans aucun lien avec les négociations salariales en cours.

Refusant tout chantage, la FRBTP ne peut cautionner ces agissements. Face à notre refus, la CAPEB a mis sa menace à exécution en négociant et signant seule un accord avec les organisations des salariés.

Pour ces raisons, la FRBTP ne peut co-signer cet accord même si elle adhère à son contenu.

Cette recommandation patronale s'inscrit dans une démarche responsable de l'ensemble des administrateurs de la fédération.

Le Président et le Conseil d'Administration de la FRBTP

Contact presse : Thomas Lauret – 0692 20 62 37 – tlaret@runconcept.com